

Le fauteuil du président était vide comme si la pensée de la chambre eût été visiblement absente de ce simulacre de délibération. M. Sauzet président aimé de l'Assemblée et du roi y monte enfin. M. Sauzet avait sur les traits le pressentiment de la séance, la tristesse des funérailles de la dynastie. Pas un seul ministre aux bancs du gouvernement. On voyait l'interrègne partout. Les yeux de la Chambre cherchaient un homme à interroger, un signe de pouvoir à environner. Le silence régnait. Un jeune député, M. Laffitte, nom fatal aux trônes, monte à la tribune. Il s'adresse à tous les partis, à l'opposition surtout, généreuse puisqu'elle est triomphante, et demande que la chambre préoccupée du salut commun se déclare en permanence. C'est le signal des moments extrêmes. La chambre à l'unanimité adopte cette motion. Mais les députés monarchiques se bornent à cette mesure. Aucune initiative énergique ne part de leurs rangs. L'heure est perdue dans une vaine attente.

Cependant un officier en uniforme est introduit précipitamment dans la salle. Il monte l'escalier de la tribune et parle à l'oreille de M. Sauzet. M. Sauzet se lève, invoque le silence. il annonce d'une voix ferme mais émue, que madame la duchesse d'Orléans et ses enfants vont entrer dans la salle. L'annonce de l'arrivée de la princesse agite sans étonner. On présageait l'abdication. On s'attendait à la pro-

clamation de la régence. On ignorait la fuite du roi. On trouvait naturel que la princesse mère du jeune roi vint présenter son fils à l'adoption du pays par la chambre des députés. Les hommes de service rangent deux chaises et un fauteuil au pied de la tribune en face de l'Assemblée. Un respectueux silence s'établit sur tous les bancs. Les députés descendent des hauteurs de la salle pour se rapprocher de la scène. Les spectateurs dans les tribunes se penchent le corps en avant, les visages tendus vers les portes. L'attitude universelle est pleine de la décence du lieu et de l'anxiété du spectacle.

IX.

La large porte qui s'ouvre en face de la tribune à la hauteur des bancs les plus élevés de la salle, s'ouvre. Une femme paraît, c'est la duchesse d'Orléans. Elle est vêtue de deuil. Son voile relevé à demi sur son chapeau laisse contempler son visage empreint d'une émotion et d'une tristesse qui en relèvent la jeunesse et la beauté. Ses joues pâles sont tracées des larmes de la veuve, et des anxiétés de la mère. Il est impossible à un regard d'homme de se reposer sur ces traits, sans attendrissement. Tout ressentiment contre la monarchie s'évapore de l'âme. les yeux bleus de la princesse errent dans l'espace dont ils sont un moment éblouis, comme

pour y demander secours à tous les regards. Sa taille frêle et élancée s'incline au bruit des applaudissements qui l'accueillent. Une légère rougeur, lueur d'espérance dans la chute et de joie dans le deuil colore ses joues. Son sourire de reconnaissance éclate sous les larmes. On voit qu'elle se sent entourée d'amis. Elle tient de la main droite le jeune roi qui trébuche sur les marches, et de la main gauche son autre fils le petit duc de Chartres. Enfants pour qui leur catastrophe est un spectacle. Ils sont tous deux vêtus d'une veste courte de drap noir. Une collerette blanche retombe de leur cou sur leurs vêtements. portraits de Wandick vivants et sortis de la toile des enfants de Charles I^{er}.

Le duc de Nemours marche à côté de la duchesse d'Orléans, fidèle à la mémoire de son frère dans ses neveux. Protecteur qui aura bientôt besoin d'être protégé lui-même. La figure de ce prince, ennoblie par le malheur, respire la satisfaction courageuse mais modeste d'un devoir accompli au péril de son ambition et de ses jours. Quelques généraux en uniforme, des officiers de la garde nationale descendent sur la trace de la princesse. Elle salue avec une grâce timide l'Assemblée. immobile. elle s'assoit entre ses deux enfants au pied de la tribune, innocente accusée devant un tribunal sans appel qui vient entendre plaider la cause de la royauté. Dans ce moment cette cause

était gagnée dans les yeux et dans les cœurs de tous. La nature triomphera toujours de la politique dans une assemblée d'hommes émus par les trois plus grandes forces de la femme sur le cœur humain : la jeunesse, la maternité, et la pitié.

X.

On semble attendre une parole. La tribune des orateurs est vide. Qui oserait parler en face d'un pareil spectacle? On laisse parler la scène elle-même. On se recueille dans son émotion.

Cependant l'heure presse. Il faut devancer la révolution par un vote, ou toute parole viendra trop tard. Un député connu par son indépendance et par son intrépidité, M. Lacrosse, généreux et franc comme les hommes de Bretagne, se défiant à tort de son autorité, se lève. Il demande dans une intention visible de provocation à l'éloquence d'un des maîtres de la tribune, que la parole soit donnée à M. Dupin.

L'intention était pieuse, mais elle manquait d'instinct. Un frémissement ombrageux parcourt l'Assemblée et soulève un chuchotement qui se grossit presque en murmure. M. Dupin passait pour l'ami et le confident personnel du roi. Chef de ses conseils privés, on voyait en lui dans un pareil moment moins l'orateur de la nation que l'inter-

prête affidé des vœux de la cour. C'est le roi qui va parler, se dit-on tout bas. La défiance arme d'avance contre l'entraînement. On s'endurcit par l'orgueil d'entrevoir et d'éviter un piège. C'est un drame concerté la nuit aux Tuileries. On entrevoit la trame. L'effet est manqué. Un cri de l'âme, un geste militaire de M. Lacrosse, auraient entraîné l'Assemblée. Un grand orateur la glace. Tout est dans l'heure. Ce n'était pas l'heure de M. Dupin. C'était celle d'un sentiment inculte mais communicatif. Lacrosse avait ce sentiment dans le cœur et l'aurait trouvé dans la voix.

M. Dupin le sentait lui-même et il avait l'instinct du silence. « Je n'ai pas demandé la parole », dit-il avec étonnement. Mais l'Assemblée impatiente lui montrait du doigt la tribune. Il y monte.

« Messieurs dit-il d'un ton où l'on sentait trembler la monarchie dans sa voix : vous connaissez la situation de la capitale, les manifestations qui ont eu lieu. Elles ont eu pour résultat l'abdication de sa majesté Louis Philippe qui a déclaré qu'il déposait le pouvoir et qu'il le laissait à sa libre transmission sur la tête du comte de Paris avec la régence de madame la duchesse d'Orléans. »

Les amis de la dynastie se hâtent d'applaudir, comme pour saisir d'un premier mouvement de surprise, cette régence que la discussion peut leur enlever. ils feignent de prendre pour gage d'une

nouvelle monarchie inaugurée les cris de respectueux attendrissement qui saluent un enfant et une femme des noms de régente et de roi.

M. Dupin veut enregistrer ces cris sur la tribune même, comme pour les rendre irrévocables. « Messieurs, dit-il, ces acclamations si précieuses pour le nouveau roi et pour madame la régente, ne sont pas les premières qui l'aient saluée. Elle a traversé à pied les Tuileries et la place de la Concorde, escortée par le peuple, par la garde nationale, exprimant ce vœu. Comme il est au fond de son cœur de n'administrer qu'avec le sentiment profond de l'intérêt public, du vœu national, de la gloire et de la prospérité de la France, je demande qu'on dresse un procès-verbal de vos acclamations. »

Des cris plus rares répondent à ces paroles. L'enthousiasme n'a qu'un éclair comme la foudre. si on se relève, on y a échappé,

M. Sauzet essaie de le ressaisir. « Messieurs, dit-il, à son tour, il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes..... »

On ne le laisse pas achever. Un bruit inusité éclate à la porte de gauche au pied de la tribune. des inconnus, des gardes nationaux en armes, des hommes du peuple en costumes de travail enfoncent la porte, coudoient les huissiers groupés au pied de la tribune, envahissent à demi l'hémicycle

et interpellent de sourdes vociférations le duc de Nemours.

Quelques députés se précipitent au-devant d'eux pour faire un rempart de leur corps à la princesse. M. Mauguin calme et la tête haute les refoule du geste et de la poitrine. Le général Oudinot leur parle avec une colère martiale. Il traverse ensuite cette foule pour aller invoquer dans la cour l'appui de la garde nationale. Il rappelle l'inviolabilité de l'assemblée et le respect dû à une princesse et à une femme, sous les baïonnettes françaises. Les gardes nationaux l'écoutent, feignent de ressentir son indignation, mais prennent lentement leurs armes et finissent par temporiser avec l'événement.

Oudinot indigné rentre dans la salle. Ses opinions de député incertaines envers la dynastie, ne sont plus que dans son cœur. homme et soldat, il bondit devant l'insulte à une femme.

La séance interrompue par cette demi-invasion du peuple reprend. Les députés se soulèvent contre l'insinuation du président qui a voulu constater l'acclamation de quelques-uns, comme le vote de tous. Ils se pressent pour protester aux pieds des deux escaliers de la tribune. M. Marie orateur imposant et calme, d'une opposition sévère mais modérée, parvient à y monter. d'autres lui disputent l'espace de son geste et le bruit de sa voix.

Il croise les bras sur sa poitrine et attend son droit.

L'estime qui entoure son caractère redouble l'influence de ses discours. Sa taille élevée, ses traits accentués quoique brefs, impriment à sa personne quelque chose de tragique qui rappelle le buste romain. Il contemple l'orage sans lui céder, mais sans le vaincre.

Lamartine sent que la délibération va perdre de sa liberté si on discute la régence au-dessus de la tête de la régente et de ses enfants. Il veut sauver à la fois l'esprit de l'assemblée de l'oppression d'un sentiment et la duchesse de la profanation de son malheur. Il se lève de son banc et s'adressant à M. Sauzet. « Je demande, dit-il, à M. le président de suspendre la séance par le double motif « du respect dû à la représentation nationale et du « respect dû à l'auguste princesse qui est ici devant « nous. »

XI.

Le président obéit à ce conseil qui rend à la fois la dignité au vote, la décence au rang, au sexe, au malheur. Madame la duchesse d'Orléans hésite à se retirer. Elle semble pressentir que sa présence est le seul gage qui reste au rétablissement de la royauté. Le général Oudinot s'élance à la tribune pour ralentir le départ de la princesse ou pour l'honorer d'un

« dernier salut. « On fait appel à tous les senti-
 « ments généreux, dit le brave soldat. La princesse,
 « on vous l'a dit, a traversé les Tuileries et la place
 « de la Concorde, seule, à pied, avec ses enfants
 « au milieu des acclamations publiques. Si elle dé-
 « sire se retirer, que les portes lui soient ouvertes,
 « que nos respects l'entourent, comme elle était
 « entourée tout à l'heure des respects de la ville de
 « Paris. »

Aucune réclamation ne se faisant entendre contre le départ de la princesse, malgré les habiles allusions de l'orateur à l'amour du peuple : « Accom- pagnons-la où elle veut aller, reprend-il. »

La princesse n'avait qu'à dire : Je veux aller aux Tuileries ; la Chambre en masse, le peuple ému du spectacle l'y aurait ramenée du même flot qui venait de l'en chasser.

Elle n'osa interrompre. Oudinot semblait attendre ce mot. Son épée, sans doute, aurait couvert la veuve et les enfants. « Si elle demande à « rester dans cette enceinte, qu'elle reste, pour- « suivit-il, qu'elle reste et elle aura raison, ajouta- « t-il avec un accent qui semblait clouer la prin- « cesse à sa place, car elle y sera protégée par notre « dévouement. »

XII.

Mais le tumulte grossissant aux deux portes et

au pied de la tribune, la duchesse respectueuse- ment entraînée par les officiers de sa suite, par le duc de Nemours et par les députés du centre, quitte sa place, monte les gradins par lesquels elle est descendue tout à l'heure, et s'assoit sur un de ces derniers bancs en face de la tribune. Un groupe de députés debout la protège. Des rumeurs croissantes viennent du dehors s'engouffrer dans l'enceinte. M. Marie brave la présence de l'auguste cliente de l'Assemblée.

« Messieurs, dit-il, dans la situation où est
 « Paris vous n'avez pas une heure à perdre pour
 « prendre des mesures qui puissent avoir autorité
 « sur la population. Depuis ce matin le mal a
 « fait d'immenses progrès. quel parti prendre ?
 « On vient de proclamer la régence de madame la
 « duchesse d'Orléans ; mais vous avez une loi qui
 « nomme régent M. le duc de Nemours. Vous ne
 « pouvez pas aujourd'hui faire une régence. Il faut
 « que vous obéissiez à la loi. Cependant il faut
 « aviser. Il faut à la tête de la capitale comme la
 « tête de tout le royaume, d'abord un gouverne-
 « ment imposant. Je demande qu'un gouvernement
 « provisoire soit institué. »

Pas un murmure ne s'élève à ce mot décisif. Tout règne, toute régence sont déjà écroulés dans les esprits. Les amis complaisants de la régence du fils aîné du roi, consternés maintenant, sentent

quelle faute ils ont faite en violant la loi de la nature qui nommait la duchesse d'Orléans. Il n'y aurait pas aujourd'hui un vide à combler par une loi nouvelle, une constitution à violer, un intervalle de temps nécessaire pour défaire cette loi et pour la refaire, une monarchie à jeter au gouffre avec le régent.

« Quand ce gouvernement sera constitué, continue M. Marie, il avisera concurremment avec les Chambres et il aura autorité sur le pays. Ce parti pris, il faut en instruire à l'instant Paris. C'est le seul moyen d'y rétablir la tranquillité. Il ne faut pas dans un pareil moment perdre son temps en vains discours. Je demande qu'un gouvernement provisoire soit organisé. »

XIII.

Les tribunes applaudissent. Aucun contradicteur ne s'élève. La duchesse d'Orléans pâlit davantage. le duc de Nemours prend des notes au crayon, comme s'il préparait une renonciation magnanime.

Un orateur populaire, *M. Crémieux*, qui venait d'escorter le roi jusqu'à sa voiture, touché de la grandeur de la situation et du pathétique du spectacle, glissa dans la main de la princesse quelques mots propres à flatter la nation et à faire rendre l'empire par les mains du peuple lui-même à la

veuve du duc d'Orléans. Si c'est un crime, c'est le crime de la pitié. Qui n'eût commis ce crime, s'il se fût trouvé à côté de cette pauvre femme?

M. Crémieux ne monte pas moins à la tribune après M. Marie. « En 1830, dit-il, nous nous sommes trop hâtés, nous voici en 1848 obligés de recommencer. Nous ne voulons pas nous hâter en 1848. Nous voulons procéder régulièrement, légalement, fortement. Le gouvernement provisoire que vous nommerez ne sera pas seulement chargé de maintenir l'ordre, mais de nous apporter des institutions qui protègent toutes les parties de la population, ce qui avait été promis en 1830 et ce qui n'a pas été tenu. Quant à moi, je vous le déclare, j'ai le plus profond respect pour madame la duchesse d'Orléans. J'ai conduit tout à l'heure, j'ai ce triste honneur, la famille royale jusqu'aux voitures qui l'emportent dans son voyage. Je n'ai pas manqué à ce devoir. Mais maintenant la population, la garde nationale, ont manifesté leur opinion. Eh bien la proclamation de la régence qu'on vous propose en ce moment, violerait la loi déjà portée; nommons un gouvernement provisoire! (Les bravos redoublent et se généralisent.) Qu'il soit juste, ferme, vigoureux, ami du pays auquel il puisse parler. Nous voici arrivés aujourd'hui à ce que la révolution de juillet devait nous donner. Profitons des événe-